



04 avr 2026 -10:20

Appartient à [Conseil des ministres du 3 avril 2026](#)

Vers une facture d'énergie plus claire et plus transparente - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de l'Énergie Mathieu Bihet, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi modifiant la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'État, vise à renforcer la position juridique du consommateur sur le marché de l'énergie. Dans ce cadre, les modifications suivantes sont apportées à la loi du 29 avril 1999 et à la loi du 12 avril 1965 :

1. des précisions et élargissements des informations précontractuelles
2. l'obligation d'information en matière de reconduction tacite
3. l'application au prorata de la redevance fixe
4. une obligation d'inclure un lien Internet et/ou un code QR sur chaque facture d'acompte, facture de décompte, renouvellement de contrat et communication contractuelle à l'égard de clients résidentiels, qui renvoie immédiatement le client vers la carte tarifaire liée au contrat en cours
5. une interdiction des réductions conditionnelles et des prix de fourniture successifs dans le cadre d'un même contrat
6. des mesures visant à rendre la structure des prix de fourniture plus uniforme, plus transparente et plus lisible
7. un contrôle des mesures susmentionnées par la CREG et un suivi annuel de leurs effets, sur la base d'une base de données sur les prix

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe





Mathieu Bihet, ministre de l'Énergie
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://bihet.belgium.be>
info@bihet.belgium.be

SepantaSehati
Porte-parole (FR)
+32 492 70 43 29
sepanta.sehati@bihet.belgium.be

Maxim Laporte
Porte-parole (NL)
+32 474 77 70 30
maxim.laporte@bihet.belgium.be

Rob Beenders, ministre de la Protection des consommateurs,
de la Lutte contre la Fraude sociale, des Personnes
handicapées et de l'Égalité des chances
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://beenders.belgium.be>
info@beenders.fed.be

JefBeckers
Porte-parole
+32 498 25 10 65
jef.beckers@beenders.fed.be

